

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Pour la consommation massive de produits locaux de qualité

**APPEL
À PROJETS
2024**

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
LUNDI 13 MAI 2024

Contexte

En Afrique de l'Ouest, face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains et ruraux, les systèmes alimentaires fondés sur l'agriculture familiale renforcent déjà dans nombre d'endroits la capacité d'un pays ou d'une région à nourrir ses populations par la production locale, la transformation, la distribution, notamment au travers de circuits courts efficaces. C'est son effet amplificateur qui est à soutenir. Ainsi, les organisations paysannes et les ONG ouest-africaines doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un quadruple défi : garantir la disponibilité d'aliments sains, produits localement ; assurer un revenu digne aux paysannes et aux paysans, ainsi qu'aux autres acteurs des filières et des systèmes alimentaires locaux ; répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles ; influencer les politiques publiques tant au niveau national qu'international.

Le programme

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d'une contribution de la Fondation JM.Bruneau, abritée à la Fondation de France, et de l'Agence française de développement (AFD). Le programme développé pour Jafowa participe au volet capitalisation du programme. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est membre du comité d'orientation et de suivi.

Le programme soutient ou a soutenu plus de 330 initiatives depuis 2009 (appel à projets annuel « général » et 6 appels Coup de pouce).

Objectifs

Le programme Pafao vise à :

- **promouvoir** des initiatives locales permettant de renforcer l'accès à une alimentation saine et de qualité, produite par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable et transformée dans le pays ou dans la sous-région, tout en assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée sur les chaînes de valeur (c'est le présent appel à projets) ;
- **capitaliser** (produire de la connaissance) pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets, pour les organisations et pour les acteurs de plaidoyer. L'enjeu est de contribuer à une documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole et alimentaire susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques ;
- **soutenir le changement d'échelle** afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d'espace économique.

Dans un contexte de compétition avec les importations, cela revient à soutenir le « consommer local », compris comme « la consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines ».

Le programme articule une démarche économique avec des projets menés au niveau des territoires et des filières, avec une démarche d'influence sur l'environnement politique et législatif au niveau national et régional afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable (notamment via l'alliance avec le Roppa et les projets plaidoyer soutenus).

Quelles sont les initiatives soutenues ?

Thèmes

Le programme apporte un soutien financier à des initiatives locales et paysannes en Afrique de l'Ouest propres à satisfaire, de façon durable, la demande croissante des marchés domestiques et à garantir une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Ces initiatives répondent donc à deux enjeux :

- **renforcer et/ou maintenir la disponibilité des produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation.** Comment l'agriculture familiale durable peut-elle continuer à approvisionner les marchés domestiques et à satisfaire davantage les populations les plus vulnérables pour plus de résilience face aux chocs ? Comment productrices et producteurs, transformatrices et transformateurs, commerçantes et commerçants, consommatrices et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins de chacun et bénéficier d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée ? Comment les revenus issus de l'agriculture familiale peuvent-ils renforcer la résilience des acteurs des filières face à ces crises ?
- **développer des pratiques d'agriculture durable / des systèmes alimentaires durables.** Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique et se préparer aux crises à venir (par exemple : la guerre en Ukraine et la hausse du prix des intrants en 2022) ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ? Comment garantir la diversification des productions ainsi que la variété et la qualité nutritionnelles des produits locaux ?

Précisions : le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte les 3 dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale), notamment dans une démarche agroécologique. Chaque année, environ 10 à 15 projets sont financés. Pour voir les conclusions de l'appel à projets Pafao 2023, cliquez [ici](#).

Question de l'appel à projets 2024

L'appel à projets 2024 cible les initiatives qui contribuent à améliorer la résilience des populations face aux crises en accompagnant les filières alimentaires locales durables à concurrencer les produits importés.

En ce sens, les initiatives devront répondre à cette question prioritaire : **Comment renforcer la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable tout en assurant aux paysannes, paysans et autres acteurs des filières un revenu juste ?**

Si votre initiative ne répond pas de manière centrale et spécifique à cette question ou si elle est centrée sur des questions de production, elle ne sera pas retenue.

Les initiatives devront cibler un ou ces deux enjeux :

- la mise en marché des produits locaux consommés par le plus grand nombre, y compris les populations vulnérables ;
 - la mise en marché de produits locaux issus des territoires les plus enclavés et/ou en proie à l'insécurité.
- En outre, les propositions qui s'appuient sur l'un des deux leviers ci-dessous seront privilégiées :
- l'accès à des débouchés importants et formalisés comme les contrats avec des institutions publiques et des entreprises (cantines scolaires, prisons, hôpitaux, hôtels, supermarchés etc.).
 - le rôle des consommateurs ouest-africains et des organisations qui les représentent pour la promotion du consommateur local.

Actions

Les projets retenus porteront sur l'aval des filières de manière prioritaire (transformation, commercialisation). Les projets pour lesquels la capitalisation et/ou le plaidoyer sont centraux pourront être retenus.

Le comité d'attribution privilégiera les projets qui répondent à la question centrale de l'appel Pafao 2024 et :

- qui s'inscrivent dans la continuité d'initiatives passées et dans lesquels sont **pris en compte les enseignements tirés** par votre organisation ou par d'autres, sur des thèmes similaires ou sur le même territoire ;
- qui favorisent la **coopération de plusieurs acteurs sur le territoire** d'intervention ;
- qui s'articulent à des initiatives similaires et/ou complémentaires et dont le **positionnement par rapport à ces autres initiatives et autres acteurs** (par exemple : organisations paysannes, plateformes nationales, organisations d'appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l'État, acteurs du secteur privé, associations de consommateurs, media, organisations internationales, bailleurs, etc.) **est explicité**.

Important :

- Le Comité d'attribution du programme sélectionnera uniquement des initiatives démontrant une réelle capacité d'innovation, de changement ou de reproduction d'expérience réussie pour renforcer la consommation de produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable.
- Les projets visant majoritairement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés par ce programme. Par conséquent, les dépenses d'équipements et de fournitures ne doivent pas dépasser 40 % du budget total du projet.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif enregistrées depuis plus d'un an :

- aux organisations paysannes (OP) d'Afrique de l'Ouest ;
- aux ONG d'appui actives dans un pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Union européenne
- aux organismes de recherche et/ou de formation.

Important :

Cet appel est réservé aux projets menés en partenariat par au minimum deux organisations l'une ouest-africaine et l'autre européenne (obligatoirement pays membre de l'UE). Si le porteur est une organisation ouest-africaine, alors le partenaire principal doit être européen. À l'inverse, si le porteur du projet est une organisation européenne, alors le partenaire principal doit être ouest-africain. Ce partenariat doit être formalisé et préexistant au projet pour lequel la subvention est sollicitée. D'autres organisations peuvent intervenir au titre d'« autres partenaires ».

Critères de sélection

Après avoir vérifié que le projet répond bien à la question prioritaire de l'appel 2024, le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants :

- la recevabilité administrative : dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, montant de la subvention et durée des projets, etc. ;

- l'éligibilité des porteurs, des partenaires et du projet ;

- la précision de la problématique et de la pertinence des indicateurs de suivi des effets sur la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés de grande consommation ruraux et urbains et sur la création des revenus au sein de filières, en particulier pour les populations des territoires enclavés et/ou en proie à l'insécurité. Ces indicateurs doivent concrètement mesurer la contribution à la conservation/conquête de débouchés formalisés ou la capacité à impliquer les consommateurs si votre initiative cible ces enjeux.

- la qualité du projet : son impact sur la gestion des ressources naturelles ; l'adaptation au changement climatique ; le maintien de l'emploi rural et la création d'activités économiques qui augmentent la résilience des acteurs des filières face aux crises ; la participation des citoyens à la gouvernance des systèmes alimentaires locaux et celle des producteurs à la gestion des filières économiques ; la mise en place de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux, etc. ;

- la prise en compte d'expériences antérieures ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire ;

- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier, etc. ;

- la prise en compte du changement d'échelle des initiatives : anticipation de la pérennisation de l'action en vue de son grandissement économique, capitalisation, diffusion et valorisation, réplcation, plaidoyer, etc.

Modalités de soutien

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, le programme Pafao ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 70 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenus :

- des projets courts (un an minimum), pour un montant de subvention accordé de 10 000 à 18 000 euros ;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant de maximum 36 000 euros pour un projet de 24 mois et de 60 000 euros de subvention pour un projet de 36 mois (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1^{er} janvier 2024 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention. Les actions financées doivent démarrer avant le 31 décembre 2024.

Comment répondre ?

Merci de télécharger les lignes directrices et le dossier (fichiers Word et Excel) sur les sites :

fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou cfsi.asso.fr.

Le dossier, complété en français ou en anglais, est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante : secre.aea@cfsi.asso.fr (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour les budgets et des annexes demandées). L'envoi se fera en plusieurs mails dont chacun aura un poids maximum de 8 Mo. La date limite de réception du dossier par mail est fixée au lundi 13 mai 2024.

La première éligibilité administrative des dossiers sera établie par le secrétariat du programme assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles seront ensuite instruits par un comité d'attribution.

Toute question relative à cet appel à projets, et **restée sans réponse après une lecture attentive des lignes directrices**, peut être posée par mail uniquement à : secre.aea@cfsi.asso.fr.

Contacts du programme

Louise LAPORTE

Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris - France
fondationdefrance.org

Chikomborero GONESE

Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)
17 rue de Châteaudun - 75009 Paris - France
cfsi.asso.fr

